

Conseil Municipal
Séance publique 09/12/24

/ Délibération DEL24_12_09_9

RELATIONS INTERNATIONALES. Urgence Liban. Attribution d'une subvention d'urgence à l'association Secours Populaire Français en vue de la mise en place d'actions humanitaires en soutien aux populations déplacées du Liban, suite à l'intensification du conflit en cours

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 36

Date de la convocation 03/12/2024

Présidente	Madame Michèle PICARD
Secrétaire	Monsieur Nicolas PORRET
Présent·e·s :	Madame Michèle PICARD, Monsieur Nacer KHAMLA, Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Madame Véronique FORESTIER, Monsieur Lanouar SGHAIER, Madame Samira MESBAHI, Monsieur Djilannie BENMABROUK, Madame Véronique CALLUT, Monsieur Bayrem BRAIKI, Madame SOUAD OUASMI, Monsieur Nicolas PORRET, Madame Patricia OUVARD, Monsieur Ndiaye HAMDIAOUI, Madame Monia BENAÏSSA, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame Valérie TALBI, Monsieur Jean-Maurice GAUTIN, Monsieur Aurélien SCANDOLARA, Madame Yolande PEYTAVIN, Monsieur Pierre MATEO, Monsieur Saïd Hamidou ALLAOUÏ, Monsieur Jeff ARIAGNO, Madame Nathalie DEHAN, Madame Amel KHAMMASSI, Monsieur Idir BOUMERTIT, Madame Christelle CHARREL, Monsieur Karim SEGHIER, Monsieur Murat YAZAR, Monsieur Benoît COULIOU, Monsieur Albert NIGRA, Madame Marie-Danielle BRUYERE, Monsieur Lionel PILLET, Monsieur Aurélien ARNOULD, Monsieur Cyril SANTANDER, Monsieur Maurice IACOVELLA, Monsieur Alexandre DALLERY
Absent·e·s / Excusé·e·s :	Monsieur Lotfi BEN KHELIFA, Madame Sandrine PICOT, Monsieur Farid BEN MOUSSA, Madame Camille CHAMPAVERE, Madame Estelle Sophia JELLAD, Madame Fazia OUATAH, Monsieur Yalcin AYVALI, Madame Fatma LOUCIF HAMIDOUCHE, Monsieur Damien MONCHAU
Dépôt de pouvoir	Madame Sophia BRIKH donne pouvoir à Madame Yolande PEYTAVIN, Madame Joëlle CONSTANTIN donne pouvoir à Monsieur Albert NIGRA, Monsieur Yannick BUSTOS donne pouvoir à Madame Patricia OUVARD, Madame Aude LONG donne pouvoir à Monsieur Benoît COULIOU

Le Liban est confronté à sa crise humanitaire la plus grave depuis 2006, l'intensification du conflit en cours déplaçant 1,2 million de personnes, selon le rapport de situation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU. Les frappes aériennes et l'invasion terrestre dans les villages du sud, a paralysé une grande partie du pays, tandis que l'autre partie est laissée dans l'incertitude. Beaucoup de ces populations déplacées sont des femmes et des enfants vulnérables qui ont fui leurs maisons avec peu ou pas de ressources.

Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sont dispersées dans différents types d'abris, en grande majorité des structures d'accueil et abris collectifs. 64% des personnes dans les structures d'accueil vivent dans des conditions de surpeuplement.

La pression sur les communautés d'accueil s'accroît de jour en jour, car ces régions étaient déjà aux prises avec la crise économique et la pénurie de ressources, exacerbées par l'afflux massif de familles déplacées.

La saison hivernale pose des problèmes supplémentaires, car de nombreux habitants ne disposent pas de chauffage et d'isolation adéquats, augmentant le risque d'hypothermie et de maladies liées au froid au sein de la population déplacée. Les médias locaux font état des conditions désastreuses qui règnent dans ces abris, soulignant la pénurie de fournitures essentielles telles que les couvertures, les matelas et les appareils de chauffage. Le gouvernement libanais, déjà mis à rude épreuve par les difficultés économiques, s'efforce de répondre aux demandes croissantes d'aide humanitaire. Les organisations internationales et les ONG locales travaillent sans relâche, mais l'ampleur des déplacements et l'imminence de l'hiver nécessitent une augmentation significative de l'aide à apporter.

Le soutien continu des partenaires internationaux, tels que le Secours Populaire Français, est essentiel pour prolonger ces efforts et prévenir d'autres souffrances liées aux déplacements. Un financement accru pour les fournitures d'hivernage, la sécurité alimentaire et l'entretien des abris aura un impact direct sur le bien-être de milliers de familles et contribuera à atténuer les effets néfastes de l'hiver à venir.

Dans ce contexte, la Ville de Vénissieux souhaite apporter une subvention de 20 000 € au profit de l'association du Secours Populaire Français pour contribuer à cet élan de solidarité indispensable aux populations déplacées du Liban.

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'action menée par la Ville de Vénissieux en matière de solidarité et de coopération internationales,

Le Conseil municipal,
Le rapport de Monsieur KHAMLA, entendu

après en avoir délibéré,

A la majorité,

DÉCIDE

- Approuver l'attribution de la subvention à hauteur de 20 000 € au profit de l'association Secours Populaire Français dans le cadre des actions en matière de solidarité internationale.
- Dire que la dépense de fonctionnement résultant de la présente délibération sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal, compte 6574 : subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

Par délégation du Maire,

Le secrétaire,

Nacer KHAMLA
Premier Adjoint

Monsieur Nicolas PORRET